

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 16 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, M. TROADEC, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, GAMINETTE, SOILIHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, MABANZA, GIBERT, M. BENDIAB, MME COMMISSIONE, MM BINOIS, OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. NDOMBELE REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. QAROUACH REPRÉSENTÉ PAR M. LAATIRISS, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. BOUKANTAR, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR MME TAWAB KEBAY, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR MME OGBI, M. WILLAUME REPRÉSENTÉ PAR M. OUKBI, M. GAUBIER REPRÉSENTÉ PAR MME GIBERT

ABSENTS EXCUSÉS : M. ZERKAL, MMES GRENOUILLAT, RENKLICAY, HERGAUX, LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 23

DÉLIBÉRATION DEL-2014-0163 : MOTION CONDAMNANT LA RECRUESCENCE DES ACTES ET CRIMES ANTISÉMITES

Considérant que le lundi 3 décembre, un jeune homme de 21 ans de confession juive et sa compagne de 19 ans ont été séquestrés dans leur logement à Créteil, dans le Val de Marne ; que la jeune femme a été violée et que leur appartement a été cambriolé par trois agresseurs qui, selon des enquêteurs, « *partaient de l'idée qu'être juif signifiait que l'on avait de l'argent* » ;

Considérant le caractère antisémite avéré de l'agression qui a justifié la mise en examen des trois agresseurs pour « *viol en réunion* », « *vol avec armes, séquestration et extorsion suivie de violences en raison de l'appartenance à une religion* » ;

Considérant qu'au-delà de l'affront intolérable fait à la dignité des personnes, ces agissements portent ouvertement atteinte aux valeurs d'égalité et de fraternité qui assurent la cohésion de notre pacte social et constituent une offense caractérisée faite aux fondements de la République par le mépris de la loi qui punit le racisme et l'antisémitisme comme un délit ;

Considérant que la récente affaire de Créteil intervient alors que le nombre d'actes antisémites est en très forte recrudescence en France en 2014 ;

Considérant en effet que, selon le recensement rendu public le 12 septembre dernier par le Service de Protection de la Communauté Juive (SPCJ) à partir des données fournies par le ministère de l'Intérieur, de janvier à fin juillet, ils ont progressé de 91 % par rapport à la même période de 2013, que les actes et les menaces antisémites sont passés de 276 à 527 au cours des sept premiers mois de 2014 ;

Considérant que de telles attaques constituent l'expression d'une banalisation insupportable des thèmes et des propos racistes véhiculés depuis des années par les discours de plusieurs forces politiques de droite extrême et d'extrême droite qui se traduisent par l'apparition de

nouvelles formes de violences antisémites que sont les attaques en bandes organisées de lieux communautaires, les agressions planifiées et ciblées de synagogues, les actes de vandalisme des commerces juifs et les attentats terroristes;

Le Conseil Municipal, soucieux de voir enfin stoppée la progression inquiétante de la haine, de l'intolérance, de l'antisémitisme et du racisme :

Partage l'indignation légitime et la colère suscitées par ces comportements criminels ;

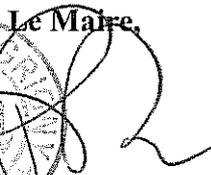
Condamne avec la plus vigoureuse énergie les révoltantes attaques antisémites et racistes, de quelque nature qu'elles soient et qui visent des millions de nos concitoyens ;

Estime que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme n'obéit pas seulement à l'impératif de protéger les individus ou les groupes qui en sont victimes mais aussi à la nécessité absolue de garantir les bases démocratiques de la République ;

Approuve par conséquent l'analyse faite par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, pour qui *« derrière ce crime, il n'y a pas seulement un acte lâche, crapuleux et antisémite. Derrière ce crime, il y a un mal qui ronge la République et que nous devons combattre à tout prix »*,

Exige que soient mis en œuvre tous les moyens juridiques visant à combattre la résurgence des propos racistes, d'où qu'ils viennent, ainsi que les incitations à la haine qui se banalisent chaque jour davantage et à résister à la parole xénophobe qui menace la communauté nationale dans son ensemble.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 28

Vote contre : 1

Ne prennent pas part au vote : 1

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 18 décembre 2014
Transmis en Sous Préfecture le*

19 DEC. 2014